

très explicite établissant entre autres choses : si les auteurs ne devaient pas être punis, mais que l'Institut Canadien avait toujours veillé avec la plus scrupuleuse sollicitude à ce que sa bibliothèque fut exclusivement composée de livres moraux, scientifiques, philosophiques, ou historiques, propres à nourrir le cœur et à développer l'intelligence : que l'Institut saisissait cette occasion de repousser les calomnies et les insinuations lancées contre lui par des personnes malveillantes qui avaient faussement avancé que sa bibliothèque contenait de mauvais livres, propres à démoraliser la jeunesse : que l'Institut déclarait formellement que sa bibliothèque n'avait jamais contenu de livres d'une nature obscène ou immorale ; et que les différents comités permanents ou spéciaux ainsi que les bibliothécaires auxquels incombaient spécialement le devoir de faire rapport, de temps à autre, sur la nature et l'état de la bibliothèque, n'avaient pu, après des travaux longs et consciencieux, depuis quatorze ans, trouver sur ses rayons un seul livre d'une nature obscène ou immorale.'

Enfin l'Institut déclarait d'une manière très compréhensible qu'il entendait être maître chez lui. Cela pouvait probablement se dire, sans nous exposer tous au reproche de socialisme, ou de travers d'esprit ; car cette idée n'était pas, après tout, si nouvelle dans le monde !

Ek bien, devant cette emphatique déclaration, " que la bibliothèque de l'Institut n'avait jamais contenu de livres immoraux," que restait-il à faire à la minorité, s'il n'y avait pas eu un but *non avoué* chez les principaux promoteurs de la sécession ? Il n'y avait pas d'alternative : ou il fallait prouver la mauvaise foi de la majorité en citant les livres immoraux de la bibliothèque, et alors celle-ci se trouvait mise en demeure de l'en expurger ; ou, si on n'avait aucun livre à citer qui eût ce caractère, il fallait céder de bonne grâce et se rallier au corps. A qui incombaît la preuve ? Nécessairement à ceux qui se plaignaient !

S'il y avait des livres immoraux dans la bibliothèque, il ne devait pas être si difficile de les indiquer. D'ailleurs, Messieurs, s'il y en avait réellement, la chose serait d'autant plus remarquable que, depuis trois ans, les bibliothécaires et assistants-bibliothécaires appartaient presque tous à la section qui s'est séparée !! S'il y avait tant de mauvais livres qu'on en put faire une liste, d'après l'expression de la motion, comment se fait-il : 1<sup>o</sup> qu'on ait attendu trois ans pour faire la proposition d'expurgation ; 2<sup>o</sup> qu'au moment même de la proposition, et quand la majorité niait énergiquement qu'il y eût des livres immoraux, la mémoire ait tellement été en défaut qu'on n'ait pas pu citer au moins quelques titres de pareils livres ?

N'était-ce pas à ce moment-là même que l'on pouvait facilement donner une preuve ; que l'on était, par devoir, obligé de confondre ceux qui niaient l'existence des mauvais livres ?

Voyons, sérieusement, qu'est-ce qui pouvait empêcher un membre de la minorité de proposer que tel ou tel ouvrage fût retranché ou mis sous clé, pour n'être lu que sur permission ? Par ce moyen on serait sorti des accusations vagues, générales ; on aurait porté le débat sur un point tangible. Le *non* de la majorité devait disparaître devant le *oui* prouvé de la minorité ! Un seul ouvrage cité, et le débat était fini !

Eh bien non, on ne fait rien de cela ! Après avoir affirmé, on ne prouve pas ! Après avoir essayé de compromettre la majorité par une proposition qu'en toute sincérité, je crois pouvoir qualifier d'insidieuse, et se trouvant en face d'une dénégation absolue, on se retire sans rien citer à l'appui de ses affirmations, sans même éprouver le bon vouloir de la majorité en faisant une proposition directe d'élimination !

On signifie une espèce de protét, de résignation collective motivée, et qu'y trouve-t-on ? Des déclarations généralisées autant que possible ; une allusion à l'offre d'une preuve, mais pas une citation, soit des livres immoraux, soit des opinions révoltantes que l'on prétendait justifier l'importante décision à laquelle on en